

## DÉCISION MUNICIPALE

2024 - 128

Service : Secrétariat général et coopération intercommunale

Référence : AC

**Objet : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE CONTENTIEUSE**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé et notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations pour lesquelles la Commune est déjà membre ;

**Considérant** le recours de Monsieur SLOUTCHANOWSKY Christophe, contre l'arrêté de révocation DE Monsieur Christophe SLOUTCHANOWSKY n°2024-819;

**Considérant** la nécessité pour la Collectivité de se défendre et de requérir le service d'un avocat spécialisé en droit de la fonction publique dans le cadre de la procédure précitée.

### décide

**Article 1 :** De défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'action intentée par Monsieur SLOUTCHANOWSKY devant le tribunal administratif de Nantes.

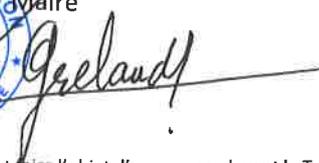
**Article 2 :** De confier au Cabinet Coudray, siège social Parc d'affaires Oberthur, 1 rue Raoul Ponchon CS 34442 35044 Rennes Cedex, la charge de représenter la Ville dans cette procédure et devant toute instance.

**Article 3 :** La présente décision sera mise en ligne et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 20/12/2024



Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 20/12/2024 au 20/02/2024 Transmise en Préfecture le : 20/12/2024